

PREFECTURE- ENQUETE PUBLIQUE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ST SEVER

Christine BARROSO Commissaire enquêtrice	0680008061	christine.barroso@wanadoo.fr	Objet : PC centrale solaire SAS centrale PV France
Préfecture des Landes Autorité organisatrice de l'EP Suivi par : Laura Aveneau	0558513194	laura.aveneau@landes.gouv.fr	Procédure : Code de l'Environnement L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement. Dates d'enquête : 25/09 au 27/10 2023 Enquête n°23000057/64

Compte-rendu synthétique de réunion n°2

Compte-rendu de réunion du **samedi 7 octobre 2023**

3 pages

Ordre du jour : rencontre des riverains sur site

Feuille de présence

Nom/Fonction	Organisme	Mail	
Mme et M Solano	Riverains collectif		X
Mme Moine	chemin de		
M Dujardin	Barboulet		
M Romio			
M Callède			
Christine Barroso Commissaire enquêtrice	Missionnée TA Pau	christine.barroso@wanadoo.fr	X

Synthèse des échanges et compléments d'information

CE sera indiqué pour dire commissaire enquêtrice.

Visite du site

Visite du site avec M Solano en véhicule tout terrain permettant de se rendre sur l'ensemble du site et notamment ses limites périphériques pour visualiser la topographie et les zones de co-visibilités.

Point des échanges

Les riverains expriment leurs inquiétudes et souhaitent avoir des garanties sur certains points.

- topographie et impact visuel

L'appréciation des riverains est que le dossier est peu précis sur la topographie et tendrait à minorer les pentes en présence, notamment au regard de la co-visibilité de la zone résidentielle qui surplombe la route et le site projet : la CE indique que les coupes du projet montrent le dénivelé. Les montages photos ont été réalisés pour simuler les impacts et montrer les effets des haies prévues. Il semble opportun de proposer une coupe topographique passant par le site du projet, la route et les habitations à une échelle pertinente pour compléter le montage photo et démontrer que les parties hautes de la centrale ne seront pas perçues du fait de la hauteur de la haie à terme. Des questions sont posées sur les garanties d'entretien et de suivi des haies au regard de la mortalité possible des arbres. Quelles garanties ? Par ailleurs la possibilité de les entretenir est questionnée du fait des implantations : le long de la RD car une clôture est prévue entre la piste périphérique interne et la haie, et le long des habitations, une servitude de passage pour l'entretien est-elle prévue ? D'une façon générale, une coupe de principe sur l'implantation du projet est demandée pour se rendre compte de la séquence route/fossé/alignement/haie/piste/panneaux dans le secteur proche des maisons. La question de planter la haie devant toutes les maisons en surplomb est posée car deux maisons ne semblent pas bénéficier de cet écran au regard des plans.

Les personnes souhaitent également que la haie soit plantée dès le début du chantier pour gagner du temps sur sa croissance, avec une composition garantissant un écran visuel efficace en toutes saisons.

- Nuisances sonores

Sur le bruit, l'inquiétude sur les nuisances sonores est exprimé notamment du fait de l'absence de référence à des installations aussi proches d'habitations. Aucun recul d'expérience ne vient « rassurer » les riverains. A ce sujet le CE indique que l'autorité environnementale a été consulté pour donner son avis sur le projet via le dossier d'étude d'impact. Elle a émis la recommandation d'un suivi acoustique par des mesures en phase d'exploitation,

recommandation que le porteur de projet s'est engagé à suivre dès lors qu'un signalement de nuisance sera fait. Les riverains souhaitent que soit indiqué de façon formelle cet engagement avec le protocole de signalement à suivre (qui, comment, où).

- **La sécurité routière** : les riverains indiquent que les véhicules arrivent à grande vitesse sur cet axe notamment dans la descente. La sécurisation de l'accès au site est primordiale. La CE indique que l'unité technique départementale a étudié la question et demandé au porteur de projet de respecter des dispositions de sécurisation. La question du débouché actuelle du chemin de barboulet sur la RD est déjà problématique et risque s'aggraver du fait du manque de visibilité et de l'ambiance boisée qui occultera la présence du quartier et du carrefour, avec risque sécuritaire accru. Les riverains souhaitent un accompagnement sur ce sujet. En effet, la CE constate que le dossier n'a pas traité cette question.

- **réverbération** : l'inquiétude sur la réverbération est exprimée.

- **toxicité en cas de feu** : l'inquiétude sur la toxicité des émanations en cas d'incendie est exprimée. La CE indique que le projet a été validé dans le cadre de la mise en place des garanties limitant le risque incendie. La proximité des secours permet d'envisager qu'un éventuel incendie sera circonscrit rapidement. La CE s'interroge sur la nécessité de donner aux riverains exposés, un fascicule/protocole à suivre en cas d'incidents notamment un incendie.

- **recul aux habitations** : les riverains s'interrogent sur l'existence d'une distance minimale légale d'implantation des panneaux par rapport aux maisons,

La CE enquêteur a recherché les informations dans le dossier et souhaiterait pouvoir avoir transmission de l'avis de l'UTD en date du 2903203 signalé p 57 de l'étude d'impact car le dossier d'enquête comporte un avis en date du 06/07/2023 qui est peu précis. Cela permettrait de relayer l'information. Par ailleurs, l'étude du dossier montre une certaine difficulté à comprendre l'implantation de la haie/clôture/piste et des conditions d'entretien de la haie. La CE sollicitera le porteur de projet en ce sens, afin d'avoir une coupe de principe chaussée RD/ruisseau/haie/clôture/piste/panneaux. La CE a demandé à M Solano un justificatif de la constitution du collectif et de ses membres.

Destinataires du CR :

Maxime Zeidenberg, Mairie de St Sever, Préfecture, collectif des riverains du chemin de Barboulet

Prochains échange/réunion

Non prévu actuellement

CARNET BORD ECHANGES

Documents/Eléments transmis antérieurement	
Le porteur de projet à CB	Bilan de la concertation préalable Réponses aux questions dossier avec pièces supports éventuelles
CB au porteur de projet	Liste des questions dossier jointe au présent compte-rendu
CB à mairie	Notices usagers enquête publique + notice mairie -à transmettre lors de la réunion de rédaction de l'arrêté d'ouverture d'enquête)
Le Préfet à CB	<p>Arrêté et avis d'enquête publique RNT EIE, EIE, avis des services, annexe hydraulique, pièce complémentaire 1, réponse MRAe, PC (en format dématérialisé)</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%;"> <p> Annexe 5_étude hydraulique-recu07082023</p> <p> AVIS NATURA 2000</p> <p> avis maire</p> <p> AVIS MRAE</p> <p> AVIS RISQUES</p> <p> AVIS SDIS</p> <p> AVIS UTD</p> <p> avisnatura</p> <p> avisrisque</p> </div> <div style="width: 50%;"> <p> EDF R_Saint-Sever_EIE</p> <p> EDF R_Saint-Sever_RNT</p> <p> EDF R_Saint-Sever_RNT_compressed</p> <p> formulaire_simplifie_pc_Natura 2000-tpv</p> <p> majoration de délais</p> <p> Pièce complémentaire numéro 1(1)</p> <p> SAINT SEVER_PC</p> <p> Saint-Sever_Réponse avis MRAe</p> </div> </div>
Documents/Eléments remis au cours de la réunion	
Le porteur de projet à CB	
CB au porteur de projet	
Documents/Eléments à transmettre	
Le porteur de projet à CB	Réponses aux questions soulevées dans le CR : <ul style="list-style-type: none"> - Garantie de suivi et d'entretien des arbres - Coupe topographie quartier résidentiel Barboulet et route centrale - Coupe d'implantation chaussée RD/haie/clôture/piste/panneau
CB au porteur de projet	
CB à	

CB : christine Barroso

Vérification, diffusion du compte-rendu par Christine Barroso. Les éventuelles remarques sur le compte rendu seront formulées et lors de la prochaine rencontre et indiquées dans le prochain compte rendu.